

## Forêts anciennes

Enjeux et perspectives pour les territoires du Massif central



## Journée d'échanges – 29 avril 2016

### Compte-rendu



Cette action est cofinancée par :



L'union Européenne.  
L'Europe s'engage dans le Massif  
central avec le fonds européen  
de développement régional



LANGUEDOC  
ROUSSILLON  
LA RÉGION MIDI  
PYRÉNÉES

AUVERGNE – RhôneAlpes

région **BOURGOGNE**  
**FRANCHE-COMTÉ**

R É G I O N  
**AQUITAINE**  
**LIMOUSIN**  
**POITOU-CHARENTES**

\*Signatures régionales provisoires

## Introduction

---

- *Éric DUBOURGNOUX (Vice-président du PNR Livradois-Forez, maire de Saint-Gervais-Sous-Meymont, depuis 2008)*

Avoir le Parc Livradois-Forez sur ce territoire est une chance, car il permet de nombreux échanges comme le montre cette journée qui rassemble de nombreux invités, issus de différentes structures, toutes intéressées par la thématique des forêts anciennes.

Pour présenter le territoire du Livradois-Forez, je vous rappelle, que plus de la moitié de la surface du PNR LF est boisée, soit environ 155 000 hectares et 55% du territoire. La forêt du Livradois-Forez est essentiellement privée et morcelée avec une majorité de sapinières et sapinières hêtraies, 70 000ha, souvent localisées aux altitudes les plus élevées entre 8 000 et 1 300m, et de forêts issues du fonds forestier national, 40 000 ha qui arrivent ou vont arriver à maturité prochainement, et demandent donc de réfléchir et d'anticiper pour avoir une gestion adaptée. Le Livradois-Forez concentrerait d'ailleurs **25 à 30 % des sapinières-hêtraies du Massif central**.

Le Parc naturel régional Livradois-Forez a inscrit la promotion d'une **gestion durable de la forêt** parmi ses principaux objectifs. Le but est de favoriser le développement d'une **filière bois solide économiquement, génératrice d'emplois et respectueuse de l'environnement**, depuis les pratiques sylvicoles jusqu'à la transformation du bois et sa valorisation.

Les principaux enjeux associés aux sapinières (parfois surcapitalisées) sont de maintenir la **gestion en futaie irrégulière** et de s'associer aux partenaires de la gestion forestière comme le CRPF et les associations de propriétaires pour toucher les propriétaires privés.

Le Parc est fortement concerné par la thématique des forêts anciennes et a présenté un projet, dans le cadre de l'appel à projet Massif central, autour de la chouette de Tengmalm et de la chevêchette d'Europe, dont la présence semble *a priori* liée aux espaces forestiers anciens.

- *Christian FONT (Président Délégué du PNR des Grands Causses, élu référent « biodiversité » IPAMAC)*

IPAMAC regroupe dix Parcs naturels du Massif central, auxquels s'ajouteront bientôt deux parcs en projet : l'Aubrac et les Sources et Gorges de l'Allier. L'association, créée en 1998, travaille actuellement sur trois grands chantiers : le tourisme durable, l'attractivité des territoires et la biodiversité. Plusieurs projets s'insèrent dans ce cadre : relance de la Grande traversée du Massif central en VTT, les bistrots de massif, un programme sur les milieux ouverts herbacés, l'étude des forêts anciennes, etc.

Les forêts anciennes sont définies en France comme: des espaces boisés depuis au moins un siècle et demi. Historiquement, la forêt en place a été détruite pour moitié au néolithique, puis pour un quart au moyen-âge. À la révolution française, il en reste 10 à 12 %. Les défrichements ne sont pas encadrés avant les années 1810, lors desquelles s'applique le premier code forestier, mis en place par Charles X. À l'époque du maximum de population rurale correspond, selon les régions, le minimum forestier et donc la période de référence pour définir les forêts anciennes. Cependant, cette définition pose problème car elle ne traduit pas des **réalités régionales chronologiques très diverses**, et notamment la surface de forêt « restant » à cette période. Depuis, certains territoires continuent en effet à subir des défrichements (exemple d'une commune en Aveyron) alors que d'autres sont reboisés. La notion de forêts anciennes peut donc couvrir plusieurs réalités, des forêts datant de différentes époques. Le concept mériterait d'être affiné.

Si l'on s'intéresse à cette thématique, au-delà des aspects patrimoniaux, c'est aussi parce que ces espaces peuvent avoir une forte « **naturalité** » et une plus grande **résilience** face à certains changements.

IPAMAC a souhaité lancer un projet visant à :

- Établir une **définition claire et partagée** de ce que sont les forêts anciennes, afin de mettre en place des critères d'identification précis et une **cartographie** de ces espaces ;
- **Promouvoir leur valeur**, notamment en termes de résilience ;
- **Favoriser le partage d'expériences et l'émergence de projets opérationnels de conservation** des forêts anciennes.

Il remercie Paul ARNOULD, grand témoin de la journée, le PNR Livradois-Forez qui nous accueille, les intervenants et Yves POSS, membre du Conseil scientifique du PNR de Millevaches en Limousin qui a contribué à l'organisation de la journée.

- *Caroline MARIE (Directrice du GIP Massif central)*

#### Présentation de l'outil de financement

Le GIP Massif central réunit quatre conseils régionaux, et coordonne deux programmes articulés avec les politiques régionales. Au total, ce sont **136 millions d'euros** qui sont disponibles via la CIMAC (Convention interrégionale du Massif central) et le POMAC (Programme opérationnel interrégional du Massif central), l'objectif étant de favoriser l'attractivité.

Quatre volets sont inscrits dans ces programmes : **biodiversité et paiement des services environnementaux (PSE)**, tourisme de pleine nature, filière bois et innovation territoriale. Le volet « biodiversité et PSE » est le seul à disposer d'une animation propre (Élodie Michel) et le plus doté en termes de financements.

En 2015, 12,3 % des fonds FEDER prévus sur le programme 2014 – 2020 pour le volet « biodiversité et PSE » ont été attribués (année blanche en 2014). Sur cette thématique, il a été nécessaire de trouver une entrée qui ne soit pas redondante avec les programmes régionaux (principalement axés sur les trames écologiques). Le programme Massif central propose donc de se concentrer sur les milieux emblématiques (forêts anciennes, tourbières, milieux ouverts herbacés) à travers un **appel à projets permanent**, qui permet d'identifier des initiatives localisées et de les mutualiser, partager et mettre en réseau à l'échelle du Massif central. Pour l'axe des forêts anciennes, trois objectifs sont affichés : **conserver la biodiversité liée aux écosystèmes des forêts anciennes, développer une trame forestière à l'échelle du Massif central, et améliorer les connaissances**. Il faut noter que cet appel à projets n'est pas figé et que ses critères, définitions et cibles pourront évoluer. L'éligibilité repose actuellement sur l'ancienneté des espaces étudiés ainsi que leur valeur écologique. Seront privilégiées les actions opérationnelles, permettant de répondre au principal indicateur de résultats du POMAC : surface traitée. Le fonds FEDER peut actuellement couvrir 50 % des dépenses liées à un projet, ce taux devrait passer à 60 % prochainement (sous réserve de validation du comité de suivi).

Trois projets ont été programmés pour l'instant : ceux de l'IPAMAC, du CBNMC (Conservatoire botanique national du Massif central) et du Parc national des Cévennes en partenariat avec l'école d'ingénieurs de Purpan. D'autres projets sont en cours d'élaboration ou d'instruction (PNR Livradois-Forez, PNR de Millevaches en Limousin, etc.). Un comité de suivi des projets sera organisé par le GIP chaque année.

Concernant le volet PSE, il repose principalement sur la volonté de favoriser la reconnaissance et la **valorisation de la valeur non marchande** des écosystèmes. 90 % de la valeur des forêts est estimée non-marchande ; la question d'un retour pour les territoires se pose donc (marché carbone ? autre ?). Pour l'instant, une première recherche a été lancée sur la compensation carbone (développement d'un référentiel de certification en partenariat avec CDC climat et CNPF). Un partenariat a été développé avec la Banque postale. D'autres entreprises sont susceptibles d'être intéressées. Des projets permettant d'intégrer les autres dimensions des services rendus : biodiversité, développement local, paysage, sont les bienvenus.

## **Caractéristiques écologiques et histoire des forêts anciennes, héritages des usages passés**

- *Philippe JANSEN (IRSTEA) : Réponse de la biodiversité à la maturité des peuplements et à l'ancienneté des forêts : le cas des préalpes*



La thèse en cours cherche à **distinguer l'influence relative de l'ancienneté et de la maturité des peuplements forestiers sur la biodiversité**, en contexte montagnard. Celle-ci est généralement étudiée selon trois entrées en forêt : patrimonialité, maturité et ancienneté. Le concept de naturalité n'est pas abordé ici en raison du fait qu'il ne permet de dissocier l'effet de l'ancienneté de celui de la maturité.

L'ancienneté correspond à une continuité de l'état boisé, en lien avec l'usage ancien des sols, indépendamment de la gestion pratiquée ou de l'âge du peuplement. Ce concept est intéressant car la surface forestière française a été multipliée par deux au cours des derniers siècles ; il en découle la définition des forêts anciennes et récentes. En comparant les peuplements, il n'est pas possible de les différencier *a priori* ; le sol (pH et nutriments) et la flore sont alors à étudier.

La maturité correspond à l'âge des peuplements, en lien avec le cycle sylvicole. La distinction est facile à faire : un peuplement très mature comporte des arbres de plus gros diamètre et davantage de bois morts.

La principale question à laquelle l'étude souhaite répondre : Quels effets ont alors précisément ces deux qualités de l'écosystème sur la biodiversité ? On pressent que l'ancienneté aura plutôt un effet en lien avec la dispersion des espèces et renseigne sur l'impact à long terme des usages passés, alors que la maturité aura plutôt un effet en lien avec les exigences écologiques des espèces et renseigne sur l'impact à court terme de la gestion forestière.

Trois zones contiguës et écologiquement comparables sont étudiées : le massif des Bauges, de la Chartreuse, et du Vercors dont 60 à 70 % des forêts sont anciennes. L'étude porte sur les hêtraies-sapinières, pour lesquelles sont croisés les critères ancienneté / maturité, ce qui définit quatre modalités de peuplement :

Forêt ancienne et peuplement peu mature	Forêt ancienne et peuplement très mature
Forêt récente et peuplement peu mature	Forêt récente et peuplement très mature

Plusieurs variables sont intégrées au modèle : distance aux lisières, part des forêts anciennes dans un massif, mesures liées au peuplement, au sol, ... La biodiversité est étudiée sur la base de plusieurs groupes taxinomiques, en mettant en avant la capacité de dispersion (en lien avec l'ancienneté) et la sensibilité (exigences) des espèces (en lien avec la maturité) :

#### Coléoptères saproxyliques

Ces insectes ont été beaucoup étudiés en lien avec la maturité des forêts et peu vis-à-vis de l'ancienneté. Les résultats montrent pour les espèces peu dispersives (aptères), une abondance et une richesse spécifique similaire pour les deux critères. En revanche, les espèces dispersives (macroptères) sont plus fréquentes en forêt très mature. La diversité est ici principalement influencée par une limite d'habitats en lien avec la diversité des bois morts à l'échelle du peuplement, et la disponibilité en habitats favorables à l'échelle du paysage.

#### Flore vasculaire

Elle est échantillonnée par des relevés phytosociologiques, avec deux passages (printemps et été). La richesse spécifique totale ne subit aucun effet des critères ancienneté ou maturité. Au regard des listes d'espèces dites « de forêt ancienne » précédemment établies, le contexte montagnard ne retrouve pas la distinction établie entre forêt ancienne et récente. Les listes d'espèces « de forêt ancienne » sont donc à contextualiser et à relativiser.

La maturité a un rôle structurant supérieur à celui de l'ancienneté sur les assemblages d'espèces herbacées. Les facteurs locaux, en particulier le sol et les caractéristiques du peuplement, permettent le mieux d'expliquer les variations de composition.

Ces résultats s'expliquent principalement par le contexte de l'étude : fort taux de boisement, peu de fragmentation des milieux, beaucoup de forêts anciennes adjacentes aux forêts récentes.

Dans les études sur l'ancienneté à venir, il est alors recommandé de faire attention à **bien contrôler les facteurs confondants, en particulier l'effet de la maturité et de la fragmentation**. De même, il semble important de prêter attention à la **nature de l'usage ancien** (fort effet sur anciennes cultures vs effet modéré sur anciennes prairies).

### Questions et remarques

Quid de l'utilisation de l'IBP (indice de biodiversité potentielle, développé par le CNPF) ou du degré de naturalité (WWF) ?

→ L'IBP ainsi que le protocole naturalité permettent d'estimer un potentiel accueil. Ils sont des outils d'évaluation pratiques et rapides pour le gestionnaire, sans chercher à dissocier l'effet de l'ancienneté de celui de la maturité. Cette étude mesure une biodiversité réelle et cherche précisément à dissocier ces deux effets (ancienneté vs maturité).

- Anne VILLEMEY (CBNMC) : *Flore indicatrice de l'ancienneté des forêts du Massif central*

Préambule de Benoit RENAUX (CBNMC) :

La présentation va porter sur l'avancement du projet forêts anciennes mené par le CBNMC mais aussi sur les résultats d'un stage réalisé en 2015. L'ancienneté est un gradient. Et il est nécessaire de développer des outils pour valider l'ancienneté et hiérarchiser les enjeux. Le CBNMC propose de développer une boîte à outils en associant l'ensemble des partenaires intéressés, dont les parcs, pour identifier, caractériser et évaluer les enjeux. L'outil « flore » en cours d'élaboration est présenté par A. Villemey, qui a rejoint l'équipe du CBNMC récemment.

La présentation reprend les résultats du stage de fin d'étude de Léo Malzieu. Si on compare les listes d'espèces caractéristiques des forêts anciennes entre régions, des différences sont notables ; il est donc nécessaire de **développer une liste d'espèces caractéristiques des forêts anciennes adaptée au Massif central**.

Lors du stage réalisé en 2015, les cartes d'État-Major et la BD Forêt v2 de l'IGN ont été utilisées pour obtenir la localisation des forêts anciennes et forêts récentes sur différents secteurs pré-ciblés. Elles ont ensuite été croisées avec des relevés phytosociologiques disponibles issus de notre base de données.

Le jeu de données a été équilibré selon l'altitude, l'étage de végétation et le climat. Six grands types de forêts ont été étudiés : hêtraie-chênaie acidiphile et acidiphile à neutrophile au collinéen, hêtraie-sapinière acidiphile et acidiphile à neutrophile au montagnard, forêt d'éboulis et forêt humide. Le caractère indicateur de chaque espèce a été déterminé par le test statistique Chi 2.

L'étude a porté sur 37 minutes de la carte d'État-Major et 664 relevés floristiques.

Pour ces différentes forêts, une description des espèces caractéristiques des forêts anciennes et des forêts récentes a été réalisée.

Les listes ont finalement regroupé **104 espèces**. L'analyse de la concordance entre listes d'espèces végétales a montré qu'en forêt ancienne (respectivement en forêt récente), 70 % des espèces caractéristiques (respectivement 75 %) apparaissent sur une seule liste. La comparaison entre les forêts anciennes et récentes montre que 8 espèces peuvent être indicatrices des deux situations selon le type de forêt. Les forêts anciennes présentent notamment parfois l'hybridation de certaines espèces : le chêne pédonculé, présent en forêt récente est remplacé par le chêne sessile en forêt ancienne.

Les traits de vie des espèces indicatrices ont également été étudiés. De manière générale, les espèces indicatrices de forêts anciennes abritent davantage d'espèces sciaphiles et de géophytes, tandis que les espèces indicatrices de forêts récentes sont plutôt des espèces hémicryptophytes.

**Le travail réalisé a permis d'établir pour les 6 types de forêts des premières listes des espèces indicatrices des forêts anciennes et de forêts récentes valables pour le Massif central.** Le CBNMC souhaite approfondir ce travail en augmentant le jeu de données. La cartographie des forêts anciennes produites par l'IPAMAC sera particulièrement utile pour cette étude. D'autres tests statistiques seront également réalisés. L'idée principale reste de créer un outil opérationnel qui ne soit pas uniquement une liste d'espèces, mais qui intègre aussi des seuils basés sur le pourcentage de recouvrement au sol pour chaque espèce par exemple.

#### Questions et remarques

L'intérêt d'augmenter le jeu de données afin que toutes les forêts du Massif central soient caractérisées, notamment celles du Sud Massif central, est souligné (Xavier BEAUSSART, PNR du Haut-Languedoc).

- *Romain ROUAUD (Université de Limoges, membre du conseil scientifique du PNR de Millevaches) : Des forêts anciennes par leurs usages combustibles – le cas du charbonnage dans la haute vallée de la Dordogne*

L'existence de forêts anciennes est liée à leurs fonctions socio-économiques. Parmi les innombrables usages, il en est un qui était plus courant, plus important ou plus nécessaire que tous les autres, notamment parce qu'il y avait peu de produits de substitution au bois pour y répondre, **l'usage combustible, que ce soit pour répondre aux besoins domestiques, artisanaux et industriels.**

Aujourd'hui, l'étude du charbonnage est un outil pour comprendre les formations forestières actuelles et la relation entre les forêts anciennes et la société humaine. En 1808, 90% des stères utilisées chaque année dans le département de la Haute-Vienne sont à usage combustible dont 78 % pour le chauffage domestique. L'usage industriel du bois était une consommation également importante. En 1850, 100 000 stères de bois/an étaient utilisés en Haute-Vienne pour faire fonctionner les fours à porcelaine. Le taux de boisement était à l'époque 3 fois moins élevé qu'aujourd'hui. Il y avait une économie du combustible avec des territoires de production, des territoires consommateurs, et des voies de circulation (les rivières notamment). A la fin du XIXème siècle la consommation totale en bois combustible (chauffage domestique et industrie métallurgique, principalement), était de 5 à 7 millions de m<sup>3</sup>/an. L'aire d'approvisionnement était particulièrement étendue, le bois venait en partie de la forêt du Morvan.

Il existe beaucoup de documentations, de sources historiques pour retracer l'histoire de cette consommation de combustibles mais ce qui se passe alors dans les forêts, lui est **peu documenté**, la production de combustible, bois de feu, charbon de bois est difficile à saisir. Y avait-il une gestion adaptée à cet usage de combustible ?

La Dordogne est située à la limite entre le Limousin et le Massif central. Les forêts sont constituées de taillis, dominant d'après le cadastre, et de taillis sous-futaie ; elles comptent de nombreux vestiges du charbonnage (indicateurs d'ancienneté). La forêt avait donc pour rôle de fournir du combustible, mais les documents témoignant de cette activité sont inexistantes, rien ne renseigne sur les dates ou les volumes prélevés. Il est donc nécessaire de **croiser les sources** (témoignages ethnographiques et vestiges archéologiques), d'aller rencontrer des personnes ressources et de visiter des musées. Cependant, l'histoire du charbonnage est bien souvent oubliée. Les premiers

témoignages recueillis évoquent des souvenirs de cette activité entre les deux guerres mondiales, notamment :

- celui de Jean GRANDE, réfugié en 1943 chez un paysan-charbonnier, qui pratiquait le charbonnage en meule (pratique qui s'arrête en 1960),
- celui de Marie-Jeanne BOURG, petite-fille de charbonnier, qui confirme l'importance du charbonnage dans la vallée de la Luzège. Les charbonniers travaillaient à l'année et vivaient avec leur famille en forêt à proximité du site de charbonnage.

Les charbonniers forment dans certaines régions, en Franche-Comté et en Bourgogne notamment, une corporation comme la plupart des métiers itinérants, avec l'organisation d'un compagnonnage.

29 secteurs ont été étudiés sur lesquels le charbon a été récupéré et 18 plateformes ont pu être datées grâce à la datation au carbone 14. Elles dataient du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. Mais il est possible que le charbonnage existait avant le XV<sup>e</sup> siècle. Les espèces végétales utilisées pour le charbon ont aussi été déterminées. Ces **archives archéobotaniques** permettent d'apprécier la composition de la végétation charbonnée et l'ampleur du phénomène (plusieurs sites par hectare ont été trouvés) ainsi que **l'effet du recépage** sur un temps plus long (forte sélection des types de peuplements).

En conclusion, les forêts anciennes ne sont pas là au hasard. Elles jouent un **rôle social et économique**. Elles étaient indispensables aux charbonniers. Les usages de la forêt varient selon les besoins d'un groupe, d'une société, à un instant t et dans un contexte territorial spécifique. Ces usages ont une forte **composante culturelle/identitaire**. Ils se transmettent de génération en génération. A ces usages sont attachées des pratiques, des activités qui visent à satisfaire les besoins et qui vont façonner l'espace. Dans les forêts anciennes, on trouve, ainsi, un patrimoine naturel singulier mais aussi un patrimoine culturel extrêmement riche. Les forêts anciennes sont des témoins de **l'hybridation entre nature et culture**.

#### Questions et remarques

Il faut être prudent avec la datation au carbone 14, qui donne l'âge de l'arbre et non l'époque (Michel BARTOLI, retraité ONF).

Le charbonnage a véritablement entraîné une surexploitation de la forêt (Alain MALO, Lycée forestier de Meymac).

Le charbonnage est un des usages, également présent dans les forêts d'Auvergne. Il permettait un certain équilibre en forêt, les charbonniers veillant à maintenir l'état boisé. Cependant la surexploitation a bien évidemment existé, ce qui a pu entraîner la perte de caractéristiques des forêts anciennes. Mais elles restent malgré tout anciennes. Et une forêt peut être ancienne même si elle n'abrite pas les espèces « indicatrices de forêts anciennes », à cause de coupes rases ou d'extraction de bois mort qui auraient détruit les micro-habitats appropriés pour ces espèces (Laurent LATHUILLIERE, ONF).



## **Questions et remarques générales concernant la matinée**

Comment les acteurs sont mis en relation et vont pouvoir utiliser les données produites et les outils développés ? (Armelle CARON, Agroparistech – ENGREF)

→ Anne VILLEMÉY : la boîte à outils est développée par le CBNMC de manière multipartenariale : les acteurs sont mis à contribution pour produire les indicateurs. Pour certains taxons elle sera applicable pour des personnes ayant un minimum de connaissances.

→ Philippe JANSSEN : l'objectif de la thèse est de produire de la connaissance via la rédaction d'articles scientifiques mais aussi de traduire les résultats en recommandation de gestion. Les résultats seront ainsi valorisés auprès des acteurs locaux et des gestionnaires (ONF et les PNRx).

Il est important de s'entendre sur le terme « forêt ancienne ». La définition qu'a présentée Philippe JANSSEN est celle qui convient. Les Anglais emploient le terme *ancient forest*, ce dernier est intégralement lié à l'usage boisé, en référence à la cartographie la plus ancienne possible. Ancienneté, maturité et naturalité sont des concepts différents. Le terme « maturité » serait équivalent à celui de « vieille forêt » et fait référence à un peuplement âgé, à la présence de micro-habitats et à un certain volume de bois mort sur pied. On ne peut pas avoir de vieilles forêts liées aux forêts récentes (Laurent BERGES, IRSTEA).

Les écosystèmes du Massif central et de France sont grandement appauvris. Nous pouvons prendre l'exemple du Pic à dos blanc qui est présent en Italie, en Suisse mais qui n'est toujours pas revenu en France. Cet oiseau a besoin de 40m<sup>3</sup> de bois mort à l'hectare. On devrait garder une trame de forêts sans intervention humaine (Philippe COCHET, Fédération Nature Haute-Loire).

La maturité est un critère de l'IBP (Didier ROUSSE, FRAPNA Rhône).

Le terme de forêt ancienne est difficilement appropriable, notamment par le grand public. Il est en effet difficile de comprendre que le terme de forêt ancienne est différent de celui de vieille forêt ou même qu'un semis de trois ans puisse correspondre à de la forêt ancienne (Philippe HANS, DRAAF LRMP).

Il ne faut pas oublier les élus, qui ont du mal à comprendre ce qu'implique le fait d'avoir des forêts anciennes sur leur territoire (Christian FONT, élu au PNR Grands Causses).

## Conclusion de la matinée : Paul ARNOULD (ENS Lyon, « grand témoin » ou « petit rapporteur » de la journée

---

Il y a environ 30 ans, je publiais un premier article sur les **nouvelles et vieilles forêts**. Mais c'était un sujet qui a suscité peu d'intérêt. Aujourd'hui c'est un thème émergent et qui rassemble. J'en suis ravi. J'ai pu apprécier ce matin la qualité et la diversité des intervenants (PNR, CBN, élus, universitaires, ONF, financeurs, etc.). La question de la **sémantique** est importante ; il existe aujourd'hui de nombreux termes : forêt vierge, naturelle, mature, vieille, ancienne etc. pas toujours simples à faire comprendre. C'est important de nommer et de **bien nommer pour communiquer**. Je préfère bannir les termes de forêt « primaire » ou « climacique ». Le terme forêts anciennes



suppose qu'on parle d'écologie, d'usages en s'inscrivant dans une **profondeur historique**. «L'ancien » est plus vendable que le « vieux », il fait plus référence au **patrimoine**. La question c'est finalement **comment parler de la « vieillerie » auprès du grand public ?**

Localiser ces forêts me paraît également intéressant pour les gestionnaires. On a les outils pour mieux le faire aujourd'hui tels que le LiDAR qui ausculte avec une précision chirurgicale l'allure des sous bois et de la topographie sous forêt.

Le Massif central est un **territoire varié** qui regroupe des contextes (lithologiques, géomorphologiques, climatiques, botaniques, etc.) très différents. Il est nécessaire de bien prendre en compte cette **hétérogénéité**.

Enfin, au-delà de la démarche écologique, il est important de traiter des usages. Dans les forêts anciennes de **nombreux usages** ont été pratiqués : le ramassage des glands, des faines, des herbes, du bois morts. Il existait pour tous ces produits des droits d'usages. Il y avait sous l'Ancien Régime, 20 millions de ruraux, ce qui impliquait une grosse pression sur la forêt. Nous ne sommes plus dans ce contexte, nous vivons désormais dans une société d'urbains. Cependant, il faut **remettre le passé au cœur de la réflexion**. Les pratiques sont liées au territoire. On ne peut traiter des forêts anciennes sans intégrer une **dimension historique et territoriale**.

## Valorisation et conservation des forêts anciennes – initiatives portées par 2 PNR « voisins »

- *Aline SALVAUDON (PNR du Luberon) : Trame de vieux bois Luberon-Lure*

Les travaux réalisés portent sur la trame de vieux bois Luberon-Lure. La réserve de biosphère s'étend sur 243 000 ha, boisés à 53 %, entre trois massifs. Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre du volet biodiversité de la charte forestière de territoire (CFT), et la déclinaison locale du SRCE.

Des actions ont été menées depuis 2011, pour pallier au manque de références sur le lien entre biodiversité et ancienneté en région méditerranéenne :

- Un stage AgroParistech/INRA (2013) a porté sur la flore indicatrice des forêts anciennes méditerranéennes : 132 espèces influencées par l'ancienneté ont été identifiées ;
- Une thèse (Juliet ABADIE 2015-2017, IRSTEA) sur le rôle de la connectivité en lien avec l'histoire des territoires ;
- Une étude (Groupe chiroptères de Provence, 2014) concernant l'activité des chauves-souris en chênaie pubescente ;
- Une évaluation (INP Purpan, 2015) de la biodiversité entomologique dans quatre réservoirs de biodiversité (notamment coléoptères saproxyliques).

Nous avons également travaillé sur les définitions : derrière le terme « trame de vieux bois » se cachent différents éléments à différentes échelles. Nous avons essayé de les corrélés le vocabulaire « Trame verte et bleue » :

Echelle de travail	Massif forestier	Forêt	Parcelle
Eléments de la trame de vieux bois	Forêts en libre évolution	îlots en libre évolution	Arbres d'intérêt écologique
	<i>de 20 ha à + de 100 ha</i>	<i>de 1 à 20 ha</i>	<i>Naturalité de la matrice forestière</i>
Fonction écologique	Réservoirs de biodiversité		
		« Corridors écologiques »	

Un inventaire des réservoirs de biodiversité est en cours, par recensement via des experts et constats sur le terrain, à l'aide des protocoles d'évaluation « degré de naturalité » du WWF (fiche rapide) et « IBP » du CNPF. Ces protocoles comportent plusieurs critères, dont l'ancienneté, le sentiment de nature, l'empreinte humaine, la diversité d'habitats, ...

En 2016, 156 sites ont été inventoriés (113 de moins de 1 ha), principalement en forêt publique, et comportant beaucoup de chêne pubescent, puis chêne vert et hêtre. Le protocole prend en compte des sylvofaciès très différents, ce qui est caractéristique de la forêt méditerranéenne. À noter que les apparences peuvent être assez trompeuses : une forêt assez ouverte avec des peuplements bas peut être ancienne, et une forêt d'aspect plus avancée récente.

Un système d'information territorial (SIT) en ligne est utilisé pour partager les données (mise à disposition de cartes et d'un SIG).

Les deux méthodes utilisées ont été comparées : l'IBP plafonne très vite alors que les critères du WWF sont plus restrictifs. Une bonne note au degré de naturalité signifie alors un réservoir de biodiversité exceptionnel. Ces inventaires font totalement abstraction de la gestion forestière.

La matrice forestière a également été caractérisée. Cette caractérisation est basée sur la numérisation de l'occupation ancienne du sol : cartes d'État-Major et photos aériennes de la période 1944-1950. Le minimum forestier se situerait plutôt autour de 1944 dans le Luberon.

Afin de caractériser la matrice forestière, différents critères ont été retenus et analysés (diversité spécifique, patrimonialité, continuité temporelle, etc.). Les résultats ont permis de définir une stratégie de gestion territoriale à plusieurs niveaux, et de faire le lien avec les outils de gestion et de protection existants.

	Stratégie 1		Stratégie 2	Stratégie 3
	Version A	Version B		
Réservoirs de biodiversité	- Conserver les réservoirs de biodiversité - Créer une zone "cœur de nature"	- Conserver les réservoirs de biodiversité "	- Localiser et créer des réservoirs de biodiversité	- Localiser et créer des réservoirs de biodiversité
Continuité de la matrice forestière	- Préserver la matrice forestière	- Préserver la matrice forestière	- Améliorer la qualité de la matrice forestière - Mise en place d'un réseau d'îlots	- Restaurer une continuité forestière - Mise en place d'un réseau de vieux gros arbres

En pratique par exemple, 50 % de la forêt publique (qui représente 31 % de la surface forestière) est en « libre-évolution ». Une approche pratique concertée est développée, avec une mise en œuvre progressive : stratégies de création de réservoirs de biodiversité et de zones « cœur de nature », lien avec la gestion forestière (boîte à outil pour mettre en œuvre la trame de vieux bois co-construite et basée sur la participation). Un **diagnostic de la biodiversité et des gestions possibles** est fourni gratuitement à chaque propriétaire désirant participer.

Enfin, nous venons de déposer un projet auprès du POIA massif Alpin pour l'analyse des continuités écologiques (2017-2018) en partenariat avec l'Université d'Aix Marseille. Nous souhaitons, à travers ce projet, favoriser l'intégration de la **trame de vieux bois dans les documents d'urbanisme**.

#### Questions et remarques

La notion d' « esprit des lieux » est également abordée dans d'autres pays, alors pourquoi pas l'utiliser pour exprimer le sentiment de nature (Yves POSS) ?

Y a-t-il des liens à faire avec le tourisme ? (Paul ARNOULD)

→ Aucune menace liée au tourisme dans les zones étudiées n'est détectée.

Quel est le regard des élus du PNR sur ces études ? (Thierry MOUGEY)

→ Leur regard est attentif, et traduit une volonté de faire naître une culture forestière.

Les ongulés, sont-ils menacés ? Exercent-ils une pression ?

→ Non, pas spécialement. Il n'y a pas de problème de régénération à cause des ongulés. Et l'on ne regarde pas le nombre d'ongulés pour définir la naturalité.

Trouve-t-on un rapport entre la truffe et l'ancienneté ? (Paul ARNOULD)

→ L'interaction a été étudiée : on trouve moins de truffe avec la densification.

Les propriétaires sont-ils favorables aux démarches du PNR ?

→ Les forêts sont très peu exploitées. De fait, les propriétaires sont très favorables pour recevoir un diagnostic gratuit et des recommandations de gestion.

- *Léo POUDRÉ (PNR du Haut-Jura) : Promouvoir une gestion sylvicole équilibrée : le lancement d'un concours forestier, le Sylvotrophée*

Le Sylvotrophée est un concours forestier en projet. Il est issu d'une démarche inter-parcs : PNR du Ballon des Vosges, des Vosges du nord, de Lorraine, du Haut-Jura et d'un parc suisse. Il s'inspire du concours prairies fleuries déjà en place, et vise la **valorisation de modes de gestion équilibrée (économique, écologique, sociale)** en constituant un lieu d'échanges entre propriétaires, gestionnaires et public. Deux aspects lui seraient particuliers : l'échelle de temps de la gestion forestière qui est très longue, et le fait que le monde sylvicole ne soit pas coutumier des concours contrairement au monde agricole. Les résultats de la démarche sont donc encore incertains. Une étude préalable réalisée par des étudiants d'AgroParisTech a montré que le besoin de **reconnaissance** et de compréhension par le grand public est réel, et que les professionnels sont intéressés mais restent prudents : l'initiative ne sera intéressante que si elle apporte un plus par rapport à d'autres certifications existantes et permette de mettre en avant les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts.

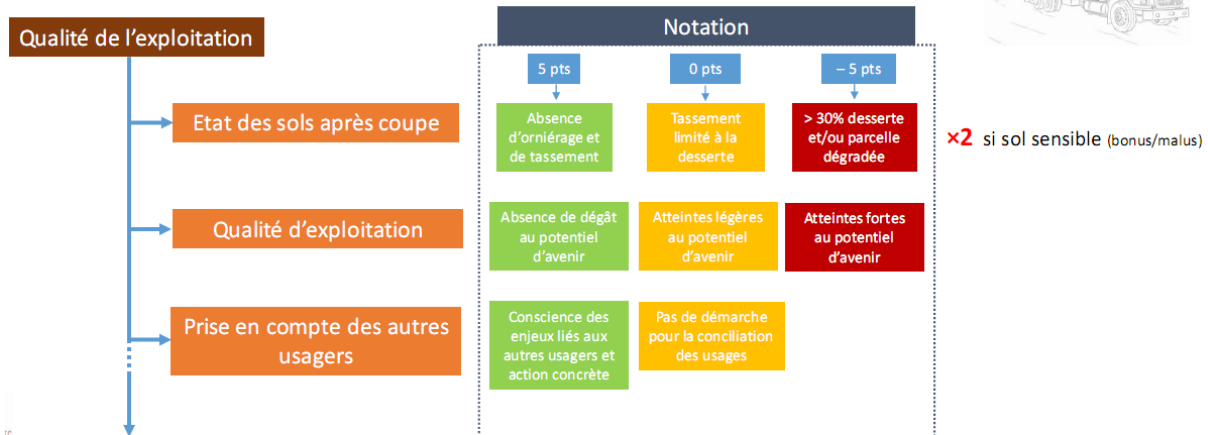
La première étape consiste à définir des modalités générales : qui se présente au concours ? Quel format de parcelles ? (potentielle convergence avec la forêt ancienne). Quelle composition du jury pour un équilibre entre fonctions économiques (gestionnaires), écologiques (naturalistes) et sociales (élus, randonneurs, artistes) ? Quelle récompense ? L'échange avec le jury est souvent plus intéressant que la récompense.

La question de la **valorisation des échanges** se pose également, et nécessiterait l'intégration du jeune public. A priori, deux approches sont envisagées, à l'échelle de la forêt et de la parcelle.

La seconde étape consiste à définir une grille d'analyse permettant d'analyser la valeur intrinsèque de la parcelle comportant des critères environnementaux (IBP, qualité du sol, flore), des critères économiques (accessibilité du peuplement) et des critères sociaux (présence d'un sentier de randonnée, ouverture au public), et la qualité de la gestion associée :

## Exemple de critères issus de la grille de notation

### Qualité de l'exploitation



Par ailleurs, le système de notation se baserait sur des bonus, en fonction des difficultés inhérentes au secteur et leur bonne prise en compte.

La mise en œuvre de ce concours est prévue d'ici 2017, avec une **phase d'expérimentation** en 2016 pour affiner les modalités. Les enjeux autour de ce lancement sont bien d'éviter les débats idéologiques pour plutôt créer un lieu d'échanges, de **valoriser les gestionnaires et les propriétaires**, d'être **accessible aux non-spécialistes** et de concerner tous les types de forêts. Il serait intéressant de mettre en avant différents contextes forestiers selon les années : futaie de montagne, etc.

Nous espérons que ce concours puisse être reconduit chaque année et qu'il s'étende à d'autres territoires dès 2018 !

#### Questions et remarques

L'importance de l'échelle est à soulever, ainsi que les difficultés de la notation : il faudrait considérer des objectifs de gestion à long terme (même plus subjectifs), afin de prendre en compte ceux qui se présentent dans un contexte plus difficile (Laurent LATHUILLIERE).

→ Le but n'est pas de se focaliser sur les forêts d'exception, mais bien de valoriser la prise en compte des efforts faits ou envisagés sans s'attarder sur la valeur de départ du peuplement. L'objectif final est bien de valoriser la gestion.

Pourquoi un concours des propriétaires-gestionnaires plutôt que des exploitants ? (Yves POSS)

→ Les critères de la qualité d'exploitation seront aussi pris en compte, même s'ils ne sont pas lauréats. Nous réfléchissons à mettre des entrepreneurs dans le jury.

Tous les propriétaires sont-ils sur le même pied d'égalité ? (Paul ARNOULD)

→ C'est encore à définir. Tous les statuts fonciers sont concernés a priori. Cependant il peut y avoir des problèmes « d'influences » si on a une forêt ONF et des membres ONF dans le jury.

## Table-ronde : comment les gestionnaires et territoires forestiers appréhendent le sujet des forêts anciennes ? Comment les valoriser et les conserver ?

Animation par Sandrine GARDET (directrice du PNR du Pilat, directrice référente IPAMAC sur la thématique biodiversité).



- *Nathalie BOUDOUL (Vice-présidente du PNR Livradois-Forez)*

Comment sont considérées les forêts anciennes dans le projet du PNR Livradois-Forez, et notamment la CFT (charte forestière de territoire) portée par le parc ? Quels sont les enjeux autour, et leur perception ?

La CFT a été mise en place en 2010 dans l'arrondissement d'Ambert, et couvre 40 % du territoire du PNR. Elle a été initiée par sept communautés de communes, et est co-animée par le Parc et les associations de communes forestières. Elle s'appuie sur les propriétaires forestiers. La plan d'action établi en 2012 vise au développement et à la **promotion de techniques de gestion forestière durables**, et à un travail sur les cours d'eau (notamment suppression des résineux en bordure). Dans le cadre de l'appel à projet « Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier (SLDF) », issu de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), un travail a été réalisé sur les zones humides, les itinéraires sylvicoles (prise en compte du changement climatique) et le développement d'indicateurs de gestion. Le territoire étant composé de petites parcelles et de multiples propriétaires (environ 70 000), le **besoin de communication** est grand.

Le rôle du parc est-il bien perçu vis-à-vis de l'animation ?

C'est un travail de longue haleine qui est en cours. Le rôle du Parc est bien perçu. Nous faisons partie des **maillons**.

- *Marie THOMAS (Parcs nationaux de France)*

La thématique des forêts anciennes est-elle prise en compte dans les Parcs nationaux ? Comment et pourquoi ?

Les dix parcs nationaux français (sept en métropole) ont un rôle de production et de diffusion de connaissances, ainsi que de gestion et de protection du patrimoine culturel et paysager. Entre 2009 et 2010, l'intérêt pour la notion de forêt ancienne s'est développé, avec pour objectifs de les identifier et de pouvoir à terme exprimer des **préconisations en termes de gestion forestière**. Le critère « ancienneté » est considéré comme un des critères à prendre en compte pour contribuer à la préservation de la biodiversité.

Un travail de numérisation des cartes anciennes (État-Major, cadastre napoléonien) a d'abord été réalisé sur 6 territoires de parcs nationaux, par les parcs eux-mêmes ou un de leurs partenaires. En 2015, avec l'appui de l'INRA et d'Irstea, une étude inter-parcs a été conduite pour connaître l'évolution des surfaces forestières dans ces territoires depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle et caractériser les forêts anciennes au regard des forêts récentes, en termes de localisation topographique, de propriété foncière ou encore de composition en essences. Ces travaux ont concerné six territoires : cinq parcs nationaux (Vanoise, Pyrénées, Cévennes, Mercantour, Port-Cros) et le futur parc national de Champagne-Bourgogne. Ils permettent de retracer l'histoire des territoires.

Les PN souhaiteraient aujourd'hui aller plus loin, en identifiant des taxons liés à l'ancienneté de l'état boisé et en étudiant **l'effet des usages passés et actuels** sur la biodiversité des forêts anciennes et des forêts récentes.

Le Parc national des Cévennes qui a été précurseur pour cette thématique, avec une étude sur la cartographie et la flore en 2010, poursuit actuellement le travail, dans le cadre d'un projet retenu par le GIP MC, avec deux objectifs : finaliser l'étude cartographique et celle de la flore, ainsi que travailler sur le lien entre biodiversité actuelle, gestion et usages passés.

#### Quelle est la relation avec les gestionnaires vis-à-vis de ce travail ?

Les parcs nationaux des Cévennes (PNC) et du Mercantour ont inscrit des mesures concernant les forêts anciennes dans leur charte (en concertation avec les communes) ; pour les Cévennes notamment : interdiction de défricher les forêts anciennes, pas de prélèvement de plus de 50 % du volume dans les vieux peuplements de hêtres situés en forêt ancienne.

D'autre part, le réseau des parcs nationaux souhaite aujourd'hui commencer à communiquer auprès des propriétaires et gestionnaires pour les **sensibiliser à la notion de continuité de l'état boisé** et aux caractéristiques des forêts anciennes.

- *Philippe BERTRAND (CNPf Midi-Pyrénées)*

#### Les forêts anciennes sont-elles une priorité pour le CNPF ?

La priorité est le développement d'une **gestion sylvicole durable en forêt privée** (basée sur les trois piliers : écologie, économie, social) ; pour l'instant il est difficile de prioriser une sous-catégorie de forêt. Un objectif est bien de mieux prendre en compte les facteurs environnementaux. Nous utilisons notamment l'entrée « forêts anciennes » qui parle aux propriétaires et nous développons de nombreuses actions contribuant à la prise en compte la biodiversité :

- au niveau national, nous avons un réseau des ingénieurs environnement. Nous avons édité 3 plaquettes dont une sur l'ancienneté. Nous travaillons avec l'Institut de développement forestier (IDF) et contribuons à plusieurs projets de recherche européens (projet DISTRAFOR, etc.) ;
- au niveau régional, nous avons contribué à l'élaboration des SRCE, à leur déclinaison dans les SCoT et PLUi en lien notamment avec les Parcs ;
- au niveau local, nous contribuons aux chartes forestières de territoire. Nous travaillons également sur l'intégration de la biodiversité dans les SLDF (CFT, PDM). Nous menons des actions auprès des propriétaires forestiers pour favoriser la prise en compte de la biodiversité dans la gestion, en leur mettant à disposition des **cartes combinant ancienneté, maturité biologique et données naturalistes** ;
- au niveau d'une forêt, les plans simples de gestion (PSG) peuvent promouvoir de bonnes pratiques sylvicoles, notamment quand ils concernent des habitats d'intérêt communautaire ou des forêts anciennes, espaces pour lesquels on peut déconseiller des exploitations trop



fortes de manière argumentée (visée écologique mais aussi économique). L'argument « **résilience** » est souvent utilisé et entendu par les propriétaires.

[Pour rappel : la **maturité biologique** est différente de l'exploitabilité (« maturité économique, commerciale »).]

- Laurent LATHUILLIERE (ONF, Agence montagnes d'Auvergne)

Comment parvient-on à un équilibre entre production et biodiversité en forêt ? Est-ce plus facile dans un contexte de forêt ancienne ?

Il y a une diversité des peuplements forestiers dans le Massif central qui va de vieilles forêts jusqu'aux plantations résineuses du FFN. Trouver un **équilibre économique, écologique et social** dans ce dernier cas n'est pas possible car seul l'objectif économique est mis en avant. En forêt ancienne, on peut trouver un équilibre, avec par exemple de gros arbres qui ont une valeur économique importante (un gros chêne peut valoir 10 à 12 000€), une certaine richesse écologique et un **héritage social** important. Comme les trois piliers sont en présence, on peut chercher un équilibre mais il est plus difficile à trouver. La difficulté réside dans la multitude d'acteurs entrant en jeu qui ne vont pas avoir les mêmes attentes en matière de gestion forestière. Tout l'enjeu réside dans l'établissement d'un **compromis**, et d'abord dans l'acceptation du fait qu'il faille trouver un compromis, écouter les acteurs et partager les enjeux. La **synthèse des enjeux** est une première étape indispensable mais loin d'être simple. Généralement, la seule certitude que l'on puisse avoir est que le propriétaire/gestionnaire tout seul au fond de sa parcelle ne satisfera personne pleinement ... Les questions à se poser ensuite sont « comment faire pour orienter vers une bonne gestion ? », et vers une « **gestion efficace** ? » (Et en fonction de quels objectifs ?).

Les précédents usagers s'intéressaient-ils à l'équilibre des usages ?

Les prédécesseurs s'y sont intéressés (il y avait déjà des forestiers écologues au XIXème siècle). Cependant, l'enjeu était d'abord de trouver comment **maintenir la ressource en bois**. La question des microhabitats n'était pas du tout abordée (on trouve des procès-verbaux des forestiers dans les années 1890 pour vols de souches, ce qui signifie qu'il ne devait pas rester de bois mort au sol en forêt).

- Armelle CARON (AgroParisTech ENGREF)

Quelle gouvernance mettre en place pour une meilleure conservation et valorisation des ressources forestières? Qui doit le faire, et comment ?

La question concerne l'**articulation des différentes échelles de gouvernance**, et sur la manière de faire des retours à ces différentes échelles. On s'intéresse à la préservation de la capacité évolutive du vivant, on est dans une **vision fonctionnelle en interaction avec la gestion et les usages**, qui suppose une « **gouvernance adaptative** » (ajustement en continu) ; en effet « ce qu'on sait c'est que l'on ne sait rien ». À partir de là, quels changements envisager, dans les pratiques, les points de vue ? **Comment accompagner le changement ?** La réponse ne sera pas unique, et il faut faire interagir les différents niveaux et favoriser les **dynamiques d'apprentissages individuels et collectifs**. La gouvernance adaptative met l'accent sur l'importance de produire et de partager des connaissances à des niveaux pertinents pour l'action. Car « la seule chose qu'on sait c'est qu'on doit avancer malgré tout et dans l'incertitude ». La mutualisation des retours d'expérience est importante, et permet des avancées : des changements ou innovations à l'échelle locale peuvent être diffusés en lien avec les

programmes qui permettent les échanges, la mise en réseau des acteurs et la remontée d'informations sur des expérimentations à une échelle supérieure de décision et d'action. Dans le Massif central, de nombreux réseaux sont en action et contribuent à de telles dynamiques qui favorisent les apprentissages et la **capacité d'adaptation**. Les **PNR ont un rôle clé à jouer** dans l'accompagnement de ces innovations et l'animation de la concertation pour **apaiser les tensions entre protection et développement**.

Il est important également de réfléchir à la manière dont on organise la production de la connaissance, notamment en tenant compte de la connaissance produite dans l'action. Les connaissances doivent être produites et **mises en débat** avec ceux qui interviennent sur les parcelles forestières.

#### QUESTIONS DE LA SALLE

La multifonctionnalité que pratique l'ONF et d'autres est parfois différente de celle réclamée par les associations. Comme il n'est pas possible de tout faire au même endroit, certaines demandent depuis des années la mise en place d'un « gradient » dans la gestion de forêts françaises : à une extrémité des espaces en libre évolution et à l'autre une ligniculture intense, avec au milieu un panel de gestions écologiques. Dès lors, la thématique des forêts anciennes n'est pertinente que s'il existe un réseau en libre évolution (Philippe COCHET à Laurent LATHUILLIERE).

→ Beaucoup de travail a été fait dans ce sens par l'ONF afin que des secteurs à enjeux ne soient pas exploités, dans les Pyrénées notamment : création de grosses RBI, travaux avec l'école d'ingénieurs de Purpan (Michel BARTOLI).

→ Il y a une histoire d'héritage à prendre en compte. La RBI est déjà la mise en place d'un compromis. Beaucoup de forêts domaniales sont anciennes selon les régions, et il faut rappeler que le premier outil de préservation des forêts anciennes est la propriété, notamment domaniale, qui interdit la vente sauf au titre d'une loi. Un deuxième statut de protection est le régime forestier, qui comporte des directives sur la biodiversité, le vieux bois, le franchissement de cours d'eau, etc. La gestion multifonctionnelle n'est pas la stratégie la plus développée en France car le compromis n'est pas facile à trouver et la spécialisation est généralement privilégiée (à la différence des pays anglo-saxons). Il faut effectivement une **mosaïque** avec une trame de vieux bois à plusieurs échelles. En Auvergne, il existe 3 RBI qui couvrent 450 ha et 2 autres en projet dans le Livradois-Forez et dans le Cantal. Il y a également beaucoup de forêts hors sylviculture (pour 20 ans), mais même dans ces zones il y a aussi parfois un compromis à trouver entre « non » gestion et **accueil du public** par exemple. (Laurent LATHUILLIERE).

Qu'est-ce que la « libre évolution » quand l'influence de l'homme est universelle (changement climatiques, espèces invasives, déséquilibre de la faune, engrais répandus par les pluies) ? (Yves POSS)

→ Par définition, la libre évolution n'est pas possible à cause de la présence de l'homme. On préférera parler d'« **évolution spontanée** » : absence d'intervention directe. Le besoin de préserver l'existant est une réalité : **ce qui se perd ne se recrée pas !** Dans tous les cas, notre environnement et sa construction s'inscrivent dans l'histoire des sociétés. (Laurent LATHUILLIERE)

→ Il existe forcément une influence de l'homme, mais il nous paraît intéressant de constituer un réseau de parcelles ou forêts en libre évolution, c'est-à-dire dans lesquelles l'influence anthropique est la plus faible possible. Cela permet de voir ce que ça donne sans intervention et laisser faire les **processus écologiques**, pour des raisons écologiques (non intervention favorable à de nombreuses espèces rares et menacées), techniques (observation des processus naturels pour inspirer la sylviculture) et éthiques (place donnée à la nature sauvage) (Benoît RENAUX).

## Conclusion : Paul ARNOULD

Cette journée est l'occasion d'un intéressant **échange entre gestionnaires et chercheurs** notamment. Il faut essayer de refuser la dérive sectaire, la dichotomie, les oppositions entre écologues et forestiers, qui ne permet pas de bien gérer des territoires. Historiquement, les forêts ont toujours été des **espaces multifonctionnels**. Nous avons **hérités** de forêts où la spécialisation n'existait pas. Depuis les années 70, de nouveaux enjeux ont émergé avec ce que certains chercheurs ont qualifié d'« écologisation de la société », marquée par la montée des préoccupations environnementales. Il est important de tenir compte de ce nouveau contexte économique et sociologique.

L'idée d'un concours me paraît intéressante dans la mesure où nous sommes dans une société de performance mais aussi par la motivation qu'elle suscite.

Vous avez débattu du terme « libre-évolution ». Il est, de toute évidence, un bon terme pour communiquer car liberté et évolution (dynamique) sont 2 valeurs positives même si ce terme peut masquer la complexité du phénomène.

Faut-il légiférer sur les forêts anciennes ? On l'a fait au niveau européen sur le bois mort, mais une législation lourde n'est pas forcément le mieux et il vaut mieux envisager des **négociations fines** à l'échelle locale, au plus **près du terrain**. Les Parcs ont un rôle à jouer pour trouver des messages, les relayer, etc.

Il faut éviter de parler de LA forêt du Massif central, au singulier. Les forêts arborent une **multitude de faciès et de facettes**. Le Massif central est une vitrine de la diversité des forêts françaises.

Il faut avoir conscience que de nombreux enjeux se cachent derrière le terme de « forêt ancienne ». Ainsi il serait utile de trouver des mots qui parlent à tous et de valoriser des actions visibles, le Sylvotrophée en est un bon exemple.

La question économique se pose : combien coûtent et rapportent les forêts anciennes ? L'objectif est de garder une multifonctionnalité, sinon qui prendrait en charge une sanctuarisation totale ?

Une question d'échelle est également à garder à l'esprit : on se dirige parfois vers de grosses structures de gestion (exemple de la biomasse, proposée comme solution miracle mais finalement problématique [Gardanne]).

Du point de vue social, quelle est la fréquentation en forêt ? Pourra-t-on continuer à aller dans les forêts anciennes ? La question est à traiter.

Sur le plan de l'écologie, le problème peut parfois venir de la logique de protection d'une espèce mise en avant pour beaucoup de gestionnaires, qui peut être source de crispations avec les propriétaires forestiers. L'approche par **espèce « clé de voûte »** ou « parapluie » [Barbault] est généralement plus productive, c'est une **approche écosystémique**.

Il faut aussi éviter d'opposer systématiquement forêt ancienne et récente. Leur complémentarité, leur articulation est importante. **Une forêt récente deviendra d'ailleurs vieille un jour !**

Enfin, la thématique du **paysage** permet d'élargir les points de vue, et de sortir de son domaine d'étude habituel. Il permet de dépasser les potentielles tensions, de dialoguer et favorise l'appropriation des enjeux par des non spécialistes.

Les forêts anciennes doivent s'inscrire dans un tissu d'interrelations, où sont posées, partagées les questions : faut-il gérer des petits espaces dans une matrice, gérer un réseau de vieux bois, gérer de grands massifs ? Quelle est la maille territoriale à privilégier ? Etc.

L'IPAMAC peut aider à favoriser ces échanges et pour reprendre la belle formule de mon collègue sociologue André Micoud :

**« faire en sorte que du passé, vous fassiez « table-ronde » (et non « table rase »)**

### Annexe 1 : Liste des participants

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Structure</b>
1	ABADIE	Juliet	IRSTEA
2	ANDRIEU	Thomas	URCOFOR Auvergne Rhône-Alpes
3	ARNOULD	Paul	ENS Lyon
4	AVON	Catherine	Chercheur indépendante
5	AVRILLA	Antoine	PNR des Causses du Quercy
6	BALLAND	Vincent	Université de Bourgogne
7	BARDET	Olivier	CBN Bassin Parisien
8	BARTOLI	Michel	Retraité ONF
9	BEAUSSART	Xavier	PNR du Haut-Languedoc
10	BEC	Raphael	IPAMAC
11	BECUWE	Mehdi	PNR du Pilat
12	BELENGUIER	Luc	PNR des Volcans d'Auvergne
13	BERGES	Laurent	IRSTEA
14	BERTRAND	Philippe	CNPF - Midi-Pyrénées
15	BLONDEL	Luc	PNR des Sources et Gorges de l'Allier
16	BOISSIER	Jean-Michel	Ecosylve
17	BONNEVIALLE	Marie	IPAMAC
18	BOUDOUL	Nathalie	PNR Livradois Forez
19	BRANCA	Didier	CRPF Limousin
20	CALMONT	Benjamin	Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny
21	CARON	Armelle	Agroparistech - ENGREF
22	CAZALS	Serge	PNR du Haut-Languedoc
23	CHALEAT	Albane	IPAMAC
24	COCHET	Philippe	FEDE Nature Haute-Loire
25	COMBE	Claudy	PNR Livradois Forez
26	CORBEL	Jean-Claude	PNR Livradois Forez
27	COURNEZ	Estelle	CEN Allier
28	CSAKVARY	Alain	CRPF Rhône-Alpes
29	DA PALMA	Maria	CR Auvergne Rhône-Alpes
30	DIAZ DE QUIJANO	Maria	IPAMAC
31	DODELIN	Christine	PNR du Morvan
32	DUBIEN	Patricia	PNR Livradois Forez
33	DUBOURGNOUX	Eric	PNR Livradois-Forez
34	DUPUY	Emilie	CEN Auvergne
35	FERRIE	Michel	Syndicat PF du Lot
36	FONT	Christian	PNR des Grands causses
37	FONTAINE	Carole	PNR du Haut-Languedoc
38	GARCIA ALVAREZ	Salvia	Université de Limoges
39	GARDET	Sandrine	PNR du Pilat
40	GRANGER	Natacha	IPAMAC
41	HANS	Philippe	DRAAF LRMP
42	JANSSEN	Philippe	IRSTEA
43	LAFAYE	Anaïs	PNR des Sources et Gorges du Haut-Allier
44	LATHUILLIERE	Laurent	ONF
45	LECHEVALLIER	Christine	DDT 63
46	LEFEBVRE	Nathanaël	PNR Livradois Forez

47	LOUDES	Jean-Pierre	CRPF Auvergne
48	MALO	Alain	Lycée forestier de Meymac
49	MARIE	Caroline	GIP Massif central
50	MARSY	Sylvain	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
51	MATRICON	Albane	stagiaire PNR Millevaches en Limousin
52	MICHEL	Elodie	GIP Massif central
53	MIGNON LINET	Cathy	PNR Millevaches en Limousin
54	MOSSANT	Pierre	CEN Auvergne
55	MOUGEY	Thierry	FPNRF
56	MULOT	Pierre	CCM Thiernoise
57	NOGARET	Nadine	PNR Livradois Forez
58	PAILLART	Jean	ONF
59	PLANCHON	Flora	DDT Haute-Loire
60	PAVLIK	Martin	SM Monts de la Madeleine
61	PONS	Aurélien	éducateur environnement
62	PONS	Sylvie	Lycée forestier de Meymac
63	POSS	Yves	Groupe d'histoire de forêts françaises
64	POUDRE	Léo	PNR du Haut-Jura
65	RASSAT	Graziella	Université de Limoges
66	RENAUX	Benoit	CBN Massif central
67	REVAKA	Marie-Anne	CEN Rhône-Alpes
68	ROUAUD	Romain	Université de Limoges
69	ROUSSE	Didier	FRAPNA Rhône
70	RUSSIAS	Laurent	CD 42
71	SALOMON	Caroline	PNR du Lubéron
72	SALVAUDON	Aline	PNR du Lubéron
73	SEMIOND	Florence	CR Auvergne Rhône-Alpes
74	TAING	Vianney	PNR Livradois Forez
75	TERRACOL	Jacques	SM Monts de la Madeleine
76	TILLIARD-BLONDEL	Juliette	CBN Massif central
77	THOMAS	Marie	Parcs nationaux de France
78	THOMAS	Marie	CR Bourgogne Franche Comté
79	VERGNAUD	Dominique	PNR Livradois Forez
80	VIEL	François	DDT 48
81	VIGIER	Dominique	Naturaliste Livradois
82	VILLEMÉY	Anne	CBN Massif central